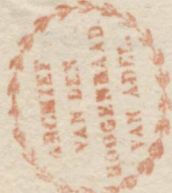


17 July 1720

onsieur de Luminy. Estant Evesque de Liege entre
 autres Ecclesiastiques presentement a la sabbie des Estats de
 l'Empire a Spire, ou quil ne faut a doubte se robintra
 Liens de ce quil pourra controuuer a pied & force, pour nous
 accuser vers l'Empereur, les Princes & Estats, comme
 infracteurs des Loix & ordonnances d'icelluy Empire, pour la
 sommation que je luy ay faite lors que aucun mon denier se
 suis este au pays de Liege. Et quoy sous scaus & combis que
 par juste cause de y suis este contraint, pour sestre l'oyt
 Evesque long tems auparavant tousiours monstre partial, sans
 quil luy fust dont occasion quelconque. Jay bien voulu sous faire
 la part pour sous prindre que s'icelluy au plus tost que possible
 m'induyri par escrit, ce qui sous peult estre de nu a cognoissance
 d'aucuns torts & Injuries par l'oyt Evesque comises allendront
 des personnes & biens d'aucuns mes Capitaines & autres affilions
 a la cause commun auparavant mes deniers luyd' pays de Liege.
 Et sous inquiete sur ce de ceulx que sous penseroz de scauoir
 aucunement a parler, pour par la monstrer l'occasion quil
 m'ay a done. Et respondre tant plus particulièrement a ce
 que de doueroit qu'on luyd' . Et sur ce prindray lieu
 apres mes luyd' bonnes Exhortations de tres bonne grace vous
 donner



296

Monsieur de Luminy de bonne sante & heureuse & longue vie
 Le 17 de Decembre de l'An 1720. Jean de Suet

re luyd' bon amy & commandement.

Guille de Suet

Recen a Colerique le 19. de iulet lan 1670.

Conseiller de
S. M. le Roy
de France
J. de la Roche
de la Roche



966

